



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Il y aura séance ordinaire du conseil le 11 juillet 2023, à 20 h, au 7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 2023-01 :

Nature et effet : Non-respect du sens du revêtement extérieur en vertu de l'article 17.3.2 du *Règlement d'urbanisme numéro 485-17* et ses amendements.

Identification du site concerné : 128, rue Principale, lot 6 471 228 du cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Angèle-de-Monnoir, , ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

original signé

Pierrette Gendron  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière